

## Conseil municipal de Luze

16 avril 2019

---

Etaient présents : Jacques Abry, Odile Roess, Aurélie Ronconi, Gilbert Duhoux, Emeline Vaillaut-Prévot, Eric Steib, Vaïmiti Dayma,

Excusés : David Tozzi, Carole Valladont, Jean-Paul Gressard, Julien Robert, Serge Listrat, Etienne Surleau, Sandrine Vuerli

---

### Ordre du jour

- 1) Demandes de subventions à la commune
  - 2) Approbation des comptes de Gestion 2018
  - 3) Approbation des comptes administratifs 2018
  - 4) Votes des budgets primitifs 2019
  - 5) Mise en place de volets pour l'école
  - 6) Programme travaux en forêt
  - 7) Encaissement des ventes de bois
  - 8) Divers
- 

Le Maire ouvert la séance à 20h15 le mardi 16 avril 2019.

Le Maire indique que l'ordre du jour sera abondé d'un nouveau point concernant l'éventuelle augmentation d'impôt.

#### 1) Demandes de subventions à la commune

Prévention routière

Handi Up (Adapei Haute Saône)

Banque Alimentaire

Haute Lizaine

Proposition de reconduire la subvention annuelle attribuée à la Haute Lizaine.

👉 Vote : approbation à l'unanimité

#### 2) Augmentation de la fiscalité

Cette éventuelle augmentation porte sur le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Actuellement, Luze est l'une des communes de Pays d'Héricourt dont le taux d'imposition est le plus faible (taxe d'habitation : 2.59% contre 12.24% sur la même strate, foncier bâti : 6.40 % contre 15.42 % sur la même strate, foncier non bâti : 18,95 % contre 43.70 % sur la même strate), mais pas les bases ; l'impôt est donc assez élevé sur la commune comparativement aux autres communes de la communauté de communes à taille équivalente.

La part de FPIC reversé à la commune de Luze est calculé par rapport à la base d'imposition (élevée). Pour espérer maintenir le taux de FPIC, si les conditions de reversement édictées par l'Etat, ne sont pas modifiées, une préconisation estime l'effort à 7.9 euros / habitants lissés sur l'ensemble de communes de Pays d'Héricourt.

Ressources fiscales actuelles : 58 123 euros

Les simulations proposées par Monsieur le Maire sont les suivantes :  
+10% : +2167 euros soit 2.96 euros / hab  
+15% : +3250 euros soit 4.44 euros / hab  
+19.6% : +4246 euros soit 5.80 euros / hab (niveau actuel d'Héricourt)  
+26.7% : +5782 euros soit 7.9 euros / hab

☞ Vote : approbation à l'unanimité d'une augmentation à 15%

#### 2b) Approbation du compte de Gestion 2018

#### 3) Approbation du compte administratif 2018

Le Maire présente les compte de gestion 2018 et administratif 2018.  
Les résultats sont cohérents et identiques entre les deux vérifications.

#### 4) Votes des budgets primitifs 2019

##### Budget principal

Le BP est présenté avec l'inconnue de l'augmentation de la fiscalité. Il sera donc corrigé en conséquence pour respecter le principe d'égalité entre les recettes et les dépenses.

Fonctionnement (dépenses = recettes) : 507 372.38 euros  
Investissement (dépenses = recettes) : 597 948.50 euros  
Capacité d'autofinancement : 78 448.46 euros

Résultat global de clôture : 255 728.88 euros  
Pris sur réserve : 103 573.75 euros

##### Budget assainissement (montant en HT)

Fonctionnement (dépenses = recettes) : 157 203.02 euros  
Excédent : 129 703.02 euros  
Investissement (dépenses = recettes) : 172 835.03 euros  
Excédent : 39 832.01 euros  
Total de l'excédent : 169 535.03 euros

Après le départ momentané du Maire de la salle du conseil, le vote d'approbation a eu lieu

- ☞ Vote : approbation du Compte de Gestion – approbation à l'unanimité
- ☞ Vote : approbation du Compte administratif – approbation à l'unanimité
- ☞ Vote : approbation du Budget primitif du budget principal – approbation à l'unanimité
- ☞ Vote : approbation du Budget primitif du budget d'assainissement – approbation à l'unanimité

#### 5) Mise en place de volets pour l'école

Après consultation auprès de plusieurs fournisseurs, le Maire propose la pose de volets pour la salle de motricité de l'école pour un montant de 3 284.63 euros

☞ Vote : autorisation de passation de marché et de signature de toutes les pièces afférentes – approbation à l'unanimité

#### 6) Programme travaux en forêt

La coupe de bois 2019 concerne les parcelles 35 (route de Chagey depuis la RN) et 39 (Mont Vaudois) pour la vente de bloc sur pied.

☞ Vote : donner les pouvoirs de vente des parcelles à l'ONF – approbation à l'unanimité

L'ONF propose des travaux en forêt pour 2019 à hauteur de 3432.53 euros.

↳ Vote : donner les pouvoirs de gestion à l'ONF – approbation à l'unanimité

#### 7) Encaissement des ventes de bois

Pour information, recettes 2018 : 11720.66 euros.

L'ONF propose d'encaisser les ventes de bois avant de reverser aux communes. Le Maire attire l'attention des conseillers sur le manque de transparence du montant des frais de gardiennage appliqués.

↳ Vote : donner l'avis du Conseil municipal sur l'encaissement des ventes par l'ONF – opposition à l'unanimité

#### 8) Divers

##### Dissolution du SIVU de la Lizaine

Compte tenu des conditions de transferts de compétences de l'eau et assainissement à la Communauté de communes (remise aux normes des stations d'assainissement avant transfert) et compte tenu du budget, le Maire propose de s'opposer au transfert en 2020.

↳ Vote : transfert de compétences eaux et assainissement en 2020 à Pays d'Héricourt – opposition à l'unanimité par délibération

##### Grue rue de la Morette

Installée par un particulier, il ne semble pas y avoir de lois imposant le démontage de la grue, excepté par arrêté municipal pour permis de construire périmé. Le Maire étudie le dossier.

##### Cours de Yoga

La Mairie a été sollicitée pour organiser des cours de Yoga dans la salle du Temps libre. Toutefois, les créneaux disponibles sont rares et la municipalité ne souhaite pas surcharger le planning de la salle.

##### Arbres

La commune doit envisager de couper certains arbres car certains d'entre eux peuvent créer un danger pour certaines habitations.

##### Fourrière voiture

La Mairie de Brevilliers a signé une convention avec la fourrière de Melisey pour la gestion des véhicules tampons et véhicules ventouses. La fourrière s'occupe des formalités par rapport aux propriétaires. Le reste à charge pour la commune est de 0 euro.

↳ Vote : autorisation de signer une convention – approbation à l'unanimité

La séance est clôturée à 23h15